

Commune de Marches (26)
Révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Adduction d'Eau Potable - AEP

La distribution de l'eau potable est assurée par le réseau d'adduction intercommunal du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort-Samson.

Il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune.

La commune de Marches fait partie, avec sept autres communes et la ville de Bourg de Péage, du SIE de Rochefort-Samson (SIERS).

Elle ne dispose pas de ressources propres en eau potable mais dispose des ressources du syndicat qui sont importantes. Ces ressources sont, pour 50 %, réservées aux communes rurales.

Si les ressources du SIERS sont importantes, la forte concentration en nitrates du captage de l'Ecancière a conduit le syndicat à diversifier ses ressources avec l'exploitation d'un nouveau forage dans la molasse, sur la commune de Chatuzange-le-Goubet, au Pinet.



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN RESEAU D'EAU POTABLE
Echelle: 1/5 000

Ensemble du Territoire Communal Echelle: 1/5 000
D'après les plans remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort-Samson
Vu la Délibération d'Approbation de la Révision n° 1
du P. L. U. en date du : 28/02/2008

